

pourra saigner, mais l'homme n'est jamais vaincu que par sa faute. Il n'est vraiment un homme que s'il connaît cette toute-puissance de la volonté, et cette fragilité de tout le reste (1). »

---

(1) J. SIMON, *le Devoir*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III. 1854.

## CHAPITRE IV.

### THÉORIE DE LA VOLONTÉ.

La pensée et le sentiment, comme facultés coordonnées, montrent la *dualité* de la vie spirituelle. La volonté est la faculté supérieure, la force impulsive et directrice qui préside à tous les actes intellectuels et affectifs et manifeste ainsi l'*unité* de l'âme. L'esprit est la propre cause de ses actes ou se détermine à agir : il donne ou retire son attention, il favorise ou entrave une habitude, il acquiesce ou résiste au désir, en un mot, il fait ou laisse faire tout ce qui se fait en nous. Or, en tant qu'il est lui-même, comme être un et entier, la *cause première* de son activité dans la vie, il est *volonté*. « Vouloir c'est *commencer* : la volonté est le pouvoir de commencer absolument de soi-même (1). »

1. La volonté, dans son acception la plus complète,

---

(1) S. HOEKSTRA, *Vrijheid in verband met zelfbewustheid, zedelijkheid en zonde*.

exprime la détermination propre de l'âme dans le temps. A quoi s'applique cette détermination ? aux *actes*, à *tous* les actes de la vie spirituelle, non aux propriétés ni aux lois de l'activité. L'esprit n'est pas cause temporelle de ce qu'il peut penser, mais de ce qu'il pense, il est cause de l'acte de la pensée : c'est pourquoi cet acte est volontaire. Il se peut que l'acte n'ait pas sa cause uniquement en nous, qu'il soit déterminé en partie par l'objet ; dans ce cas, il n'est volontaire qu'à demi, pour la part qui nous revient dans le mouvement de la pensée. En ce sens, tous les actes de l'esprit sont volontaires en tout ou en partie, tous nos actes sont en nous et par nous, selon le rapport de causalité. L'esprit n'agit pas sans vouloir, quoiqu'il agisse, en certaines circonstances, *malgré lui*, c'est-à-dire à contre-cœur. S'il ne fait pas *volontiers*, avec empressement tout ce qu'il décide, il le fait, du moins, volontairement. C'est ainsi que, dans un naufrage ou dans un incendie, on sacrifie à regret ses biens, mais le sacrifice est volontaire et même délibéré. Le Code pénal distingue entre l'homicide *volontaire* et l'homicide *involontaire*. Il y a entre ces deux actes toute la distance d'un meurtre ou d'un assassinat à un malheur ; mais ce n'est pas la présence ou l'absence de la volonté qui les caractérise ; tous deux sont accomplis par la volonté comme cause ; mais, d'une part, la volonté est consciente et libre, on veut ce qu'on sait être un mal ; d'autre part, la volonté est inconsciente et aveugle, on ne veut pas sciemment ce qu'on exécute. Ce n'est pas la volonté, mais le but où l'on vise qui fait la moralité de nos actes ; c'est *l'intention* qui marque la différence entre un crime et une imprudence, et l'intention est l'accord de la volonté avec la conscience. Les animaux ne sont pas des agents moraux, parce qu'ils n'ont pas conscience de leurs actes, quoiqu'ils aient la volonté.

Les actes volontaires ne sont pas seulement ceux que l'esprit exécute après délibération, mais tous ceux qui dépendent de lui et s'accomplissent en lui, qu'il le sache ou qu'il l'ignore, quand il pouvait s'y opposer. Les actes *habituels*, qui ont une si grande part dans la vie, deviennent inconscients, mais non involontaires : la marche, la parole, l'écriture, la lecture sont pour l'enfant des études laborieuses qui réclament incontestablement toute son attention ; l'habitude rend ces actes faciles et nous permet de nous livrer, tout en les exécutant, à d'autres occupations ; mais on aurait tort d'en conclure que la volonté est inutile pour mouvoir les muscles du corps, quand on sait marcher ou parler. Quelques savants modernes ont élucidé ce point et cherché dans « l'action inconsciente des mouvements musculaires » l'explication de faits qui paraissent merveilleux, tels que les oscillations de la baguette divinatoire et des tables tournantes(1). Rien n'est complètement involontaire dans la vie spirituelle.

Il n'y a pas non plus *deux volontés* dans l'esprit, comme le pensaient les Manichéens ; mais il peut y avoir plusieurs manifestations de la volonté, des volitions multiples qui se combattent ou se contredisent. Tel est le phénomène de *l'hésitation*, où l'âme semble lutter contre elle-même et ne sait à quoi se résoudre en présence de deux partis à prendre : le préjugé sollicite la volonté dans un sens, la vérité dans un autre ; l'intérêt conseille un acte, le devoir le défend. Saint Augustin expose nettement cette lutte de deux volitions dans un même être et l'explique par l'insuffisance de la volonté qui n'est pas achevée(2). Ce qui

(1) L. FIGUIER, *Histoire du merveilleux*, t. II et IV.

(2) *Les Confessions*, liv. VIII, chap. VIII-XII.

fait illusion à ce sujet, c'est que la volonté humaine, en tant que *limitée*, peut être consciente ou non, indécise ou mûre, en harmonie ou en opposition avec les vues, les goûts ou les désirs de l'esprit, en contradiction avec elle-même, soit en deux instants consécutifs, soit à l'égard du même objet considéré sous des rapports différents. C'est ainsi que l'esprit peut faire volontairement, dans une situation déterminée, le contraire de ce qu'il espérait, ou le contraire de ce qu'il ferait si la situation venait à changer. Quand on tient compte de cette prodigieuse complication des états de l'âme, il est permis de soutenir que la volonté est unique et toujours présente dans la vie.

La volonté n'est jamais *vide* : elle a pour *objet* tout ce que l'esprit peut réaliser par son activité, tous les *états possibles* qui se manifestent actuellement à la conscience. « Qui-conque veut, dit Reid, doit vouloir quelque chose, et ce qu'il veut s'appelle l'objet de sa volition ; tout acte de la volonté doit donc avoir un but et il faut que celui qui veut ait une conception plus ou moins distincte de ce qu'il veut. » Nous voulons tantôt posséder une connaissance, tantôt éprouver une émotion agréable ; nous voulons même notre volonté, dans l'obstination. Un esprit despotique veut parce qu'il veut : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*. Mais la volonté n'est pas sans objet quand elle a pour but la volonté même. C'est beaucoup d'avoir une volonté, et il est bon de s'y tenir, pourvu qu'on sache l'accorder avec la raison.

La connaissance et le plaisir sont des biens ; tout ce qui s'exécute dans la vie est bon ou mauvais, selon qu'il est conforme ou contraire à la nature : le *bien* est donc l'objet propre de la volonté. L'esprit veut toujours son bien, en harmonie ou en opposition avec le bien d'autrui ; dans le premier cas, l'acte est désintéressé ; dans le second, il est

intéressé, il est une faute au point de vue de la moralité, sans cesser d'être un bien, une chose favorable à la nature sensible. Tout acte volontaire est donc *bon* ou *mauvais*, comme tout acte intellectuel est vrai ou faux, et tout acte affectif, agréable ou pénible. Le bien, comme but de la volonté, est plus étendu que la vérité et la félicité, buts de la pensée et du sentiment, parce que la volonté dirige toute l'activité de l'esprit vers le bien, sans en excepter l'activité intellectuelle et affective. La vérité et la félicité sont elles-mêmes des biens que poursuit la volonté dans l'intérêt de l'intelligence et du cœur. Le bien est donc la notion la plus pleine qui exprime tout le fond de la vie, comme Platon déjà l'avait reconnu.

La spontanéité, la volonté et la liberté sont trois manifestations distinctes de la détermination propre ou de la *causalité* des êtres.

La *spontanéité* a plus d'extension que la volonté et la contient comme espèce : c'est une propriété générale, inhérente à tous les êtres vivants qui sont cause de leurs actes dans le temps. La *volonté* est plus restreinte, elle n'appartient pas aux plantes, mais seulement aux animaux et à l'homme : elle désigne la causalité des êtres vivants considérés comme âmes. La *liberté* se prend en divers sens, plus ou moins étendus, qui la rapprochent de l'une ou de l'autre des qualités précédentes. On l'emploie comme forme tantôt de la spontanéité, tantôt de la volonté en général, tantôt de la volonté accompagnée de conscience, telle qu'elle existe chez les êtres raisonnables. Selon la première acception, tous les êtres vivants sont libres ; selon la seconde, on appelle libres les êtres capables de mouvements volontaires, y compris les animaux : la liberté est alors un caractère essentiel qui sépare les âmes des

corps ; selon la troisième, enfin, la liberté n'appartient qu'aux êtres qui agissent en connaissance de cause : elle prend alors le nom de *libre arbitre* ou de *liberté morale*. Nous lui laisserons cette signification spéciale pour mieux la distinguer des autres propriétés qui expriment la causalité des créatures.

Il existe donc une progression constante entre la spontanéité, la volonté et la liberté morale. La spontanéité est double : *involontaire* ou *volontaire* ; la volonté, à son tour, est double : elle est *asservie* ou *libre*. Liberté suppose volonté, et volonté suppose spontanéité, mais non réciproquement. La volonté est espèce par rapport à la spontanéité et genre par rapport au libre arbitre. D'où il suit que la spontanéité enveloppe la volonté et la liberté dans son extension, et que la liberté enveloppe la volonté et la spontanéité dans sa compréhension. La spontanéité n'a qu'un caractère fondamental : la causalité ; la volonté en a deux : la causalité et la spiritualité ; le libre arbitre en a trois : la causalité, la spiritualité et la conscience de soi. C'est le cas d'appliquer les règles de la subordination des notions.

Ces trois manifestations de la causalité se montrent soit séparément, soit cumulativement dans l'activité humaine. Sont simplement *spontanés*, les actes qui concernent la vie végétative ; sont simplement *volontaires*, les actes posés par l'esprit dans les états où il n'a pas la conscience de ce qu'il fait ; sont *libres*, enfin, les actes accomplis avec discernement. Tous les actes du corps sont spontanés ; tous les actes de l'esprit sont volontaires, mais tous ne sont pas libres.

2. La volonté se réalise dans la vie par une série continue d'actes ou d'*actions* complètement déterminées, qui sont des *états* de l'esprit. Les actions sont à la volonté ce que les *émotions* sont au sentiment et les *notions* à la

pensée. Chaque action a une essence propre, qui la différencie, et des caractères communs, qu'elle partage avec les autres. En supposant qu'il existe une infinité d'êtres raisonnables et que chacun d'eux doive développer dans la vie une infinité d'actions, il faudrait prétendre encore que chaque acte a son originalité dans la série infinie des phénomènes de la volonté. L'observation cependant ne permet pas de vérifier l'exactitude de cette proposition, en tant qu'elle porte sur l'infini.

Les actes volontaires se lient aux états de la pensée et du sentiment et y trouvent leur *condition*, puisque rien n'est isolé dans l'esprit, en vertu de l'unité de notre essence. Pour vouloir une chose, il faut la connaître et s'y intéresser de quelque manière. L'*accomplissement* de la volonté dépend, en outre, de moyens ou de conditions extérieures, plus ou moins indépendantes de la volonté. On peut vouloir, sans exécuter ce qu'on veut ; la volition a ses conditions, l'exécution a les siennes. *Vouloir* n'est pas *pouvoir*, quoi qu'en dise la sagesse des nations. La patience et la persévérance, sans doute, surmontent bien des obstacles et font des prodiges, comme l'enseigne l'histoire de quelques sociétés ; l'audace fait beaucoup entreprendre et la fortune la seconde souvent ; cependant il y a une limite que le pouvoir ne franchit pas, et qui est indiquée par les forces de la nature humaine. A l'impossible nul n'est tenu, et y prétendre est un signe de folie. Rien de plus aisé que de vouloir la science ou l'art ; mais, pour effectuer cette volition, il faut se résigner au travail : ce n'est pas sans efforts qu'on devient artiste ou savant.

Les états de la volonté sont en partie volontaires, en partie involontaires. Ils sont *involontaires*, en ce sens que nous ne cessons pas de vouloir, que la volonté a toujours un objet et qu'elle est soumise à des lois pour son développe-

ment intégral, à des conditions pour son accomplissement. Celui qui se proposerait de ne pas vouloir serait déjà en contradiction avec lui-même, et celui qui chercherait à vouloir sans objet voudrait sa volonté même. Il y a donc des choses impossibles pour la volonté, aussi bien que pour l'exécution. Mais nos états sont *volontaires* en ce sens qu'il dépend de nous de vouloir une chose ou une autre, de changer la direction de notre volonté à notre gré, ou de faire succéder à notre projet actuel tel autre dessein choisi dans la série de nos états possibles. Le cours de nos actions est donc libre. Il suffit de modifier la situation de l'âme, et cette modification est déjà un effet de notre volonté, pour opérer une diversion complète dans la succession de nos actes. Chaque acte a une cause, mais cette cause n'est pas dans l'acte qui précède, comme le suppose Stuart Mill; elle est dans la libre détermination de l'esprit. C'est pourquoi nos antécédents, bons ou mauvais, n'engagent pas notre conduite ultérieure; la responsabilité subsiste à tous les instants de la vie.

3. La volonté est tout ensemble faculté, activité, force et tendance. Elle est *faculté*, en tant que l'esprit est la raison permanente de la série entière de ses actions possibles. Elle est *activité*, en tant que l'esprit réalise successivement, comme cause temporelle, les volitions qui sont dans sa nature. Cette activité se détermine comme force, dans ses fluctuations quantitatives, et comme tendance, dans ses rapports avec les états possibles qui sont enveloppés dans notre essence. L'esprit se dispose constamment à achever ce qu'il a commencé, à mettre en acte ce qui n'est encore qu'en puissance, et incline à réaliser ce qui est devenu facile par suite de ses actes antérieurs.

Sous ces divers rapports, la volonté est le *pouvoir supérieur* ou souverain de l'esprit. Elle est activité, force et

tendance à la seconde puissance, comme activité qui détermine toute notre activité. La pensée et le sentiment sont actifs déjà dans la connaissance et dans l'émotion, mais leurs actes sont provoqués par un acte de la volonté. Il faut agir pour acquérir la science du bien ou le sentiment délicat du beau; mais la vie intellectuelle ou affective a besoin d'une cause qui la stimule, d'une force qui la dirige, et tel est l'objet de la volonté: la volonté est donc la raison déterminante de l'activité dans la vie. Mais qu'est-ce qui détermine la volonté? L'observation ne nous révèle rien dans l'esprit qui soit au-dessus de la volonté, qui puisse la contraindre à l'action: la volonté détermine tout et n'est déterminée par rien, si ce n'est par elle-même; les motifs l'influencent, les habitudes, les passions, les désirs la sollicitent, mais ne la forcent pas. La volonté commande, mais ne reçoit pas d'ordre. Il est vrai que l'esprit se détermine à vouloir, qu'il est maître de sa volonté; mais, en tant qu'il veut vouloir, il agit déjà comme volonté; si donc la volonté est subordonnée à l'esprit, elle n'en reste pas moins la force et l'activité par excellence dans la vie spirituelle. Vouloir vouloir n'est jamais que vouloir, comme la pensée de la pensée n'est qu'une pensée. En un mot, la volonté suit sa propre direction; c'est pourquoi elle est libre.

Mais la souveraineté de la volonté ne s'exerce que dans la *vie*, sur les phénomènes qui se succèdent, non sur les propriétés éternelles. La volonté ordonne que les actes soient, mais n'invente pas leurs lois; elle ne crée pas le *bien*, mais s'y conforme. Le bien est une règle, non un produit de la volonté: les choses ne sont pas bonnes parce qu'on les veut, mais on les veut parce qu'elles sont bonnes. C'est ce qu'oublient les moralistes qui dérivent les lois morales et sociales d'un contrat ou d'une convention

passée entre les premiers hommes. La volonté, enfin, est la puissance exécutive de la vie qui fait passer dans le temps l'essence immuable de l'esprit; mais cette puissance, comme toute autre, est soumise à des principes qu'elle n'a pas faits.

La *destination* de la volonté est d'effectuer le bien, tout le bien, rien que le bien, et de réaliser le bien purement et simplement, comme un être raisonnable peut le faire, pour le bien même, sans se laisser détourner de son but par des considérations personnelles. Le bien de l'homme consiste dans le développement intégral et harmonique de sa nature, considérée en elle-même et dans toutes ses relations. L'homme doit cultiver l'esprit et le corps, la pensée et le sentiment, le caractère et le tempérament, dans l'universalité de ses rapports avec Dieu, avec la nature, avec ses semblables, avec lui-même. De là un ensemble de devoirs qui lient la volonté et qui, néanmoins, respectent notre libre arbitre, parce qu'ils réclament le plein acquiescement de l'esprit. Le devoir est un lien moral, non une contrainte; il soumet la volonté à une loi supérieure, mais exige qu'elle y souscrive librement; c'est une nécessité commandée par la raison, mais dont l'accomplissement dépend de la volonté et la rend responsable.

Comme objet unique et permanent de la volonté, le bien prend le nom de *loi*. Kant a reconnu que cette loi est un *impératif catégorique* pour la conscience. En effet, l'observation constate que chacun se regarde comme obligé de bien faire, quelque notion qu'il se forme du bien, et n'est pleinement satisfait que si le bien se fait sans condition, absolument. Beaucoup d'hommes, sans doute, sacrifient le bien d'autrui à leurs intérêts ou à leurs plaisirs; ils exécutent alors la loi d'une manière hypothétique, et non catégorique, *si* cela leur convient ou leur agréé; mais ils

savent qu'ils font mal et blâment chez les autres, dès qu'ils ne sont plus aveuglés par l'intérêt, la conduite qu'ils tiennent eux-mêmes. Il faut faire le bien sans capitulation ni accommodement. « Faites votre devoir et laissez faire aux Dieux, » comme s'exprime Corneille, ou suivez la devise du prince de Ligne : *Quo res cunque cadant, stat semper linea recta*. En un mot, faites purement et simplement le bien. Quand elle s'attache résolument à cette loi, quand elle fait le bien pour le bien même, la volonté est *sainte*.

La destination de la volonté ne s'accomplit que partiellement sur la terre. L'homme le plus heureusement doué ne saurait se développer tout entier ni remplir tous ses devoirs dans le cercle de la vie présente. Si le monde n'est pas livré au désordre, il faut donc supposer que les êtres raisonnables pourront continuer dans un autre milieu le travail de perfectionnement auquel ils se livrent ici-bas. D'un autre côté, la loi morale est souvent enfreinte, sans qu'il en résulte aucune peine appréciable dans l'âme du coupable, surtout quand la mort suit de près la faute. Ce désordre doit cesser si la justice est une loi universelle qui régit la création entière. La loi morale réclame dans la vie future une sanction plus complète que celle qui résulte de la conscience ou de l'opinion publique. Il est impossible cependant de vérifier, dans les limites de l'observation, si ces exigences de la vie morale sont une illusion ou une réalité.

4. Les *fonctions* de la volonté ou les divers degrés de l'activité volontaire, considérée en elle-même, sont la *disposition*, le *projet* et la *résolution*. La première correspond à l'attention de la pensée et à l'inclination du cœur; la seconde à la perception et à l'attachement; la troisième, à la détermination et à la pénétration. Toutes dépendent les

unes des autres et doivent s'harmoniser entre elles dans la culture générale de l'esprit.

La *disposition* est la première manifestation de la volonté, qui précède le projet ; c'est la direction de l'esprit vers une œuvre qui attire son attention et qu'il est prêt à entreprendre. On prend ses dispositions pour accomplir un devoir, on se prépare à lutter contre les obstacles, on rassemble les éléments d'une composition qui est projetée : si l'on est mal disposé, rien ne se fait, nos plans avortent. La disposition s'applique à tous les actes ; mais, dans la rapidité de la vie, elle se confond souvent avec les fonctions qui la suivent ; elle s'en distingue nettement dans les circonstances importantes qui demandent quelque élaboration, et peut alors se montrer même à la seconde puissance : l'esprit se dispose à se mettre en bonne disposition pour exécuter un travail.

Le *projet* ou le *dessein* indique une volonté plus réfléchie qui s'empare de son objet, en même temps que la pensée le saisit et que le sentiment s'y attache. Pour former un projet, il faut d'abord y être disposé, il faut ensuite l'étudier et le prendre à cœur. Dans son union avec la fonction parallèle de l'intelligence, le projet appelle la *délibération*. On se demande si l'on doit persister ou reculer, prendre une voie ou une autre, affronter ou tourner une difficulté ; on combine les moyens de la mise en œuvre. Le projet et la délibération s'appliquent à tous les buts de la vie et se rapportent à eux-mêmes. L'esprit projette des projets et délibère sur l'opportunité d'une délibération.

Dans les assemblées législatives, il importe de développer tous ces degrés de l'activité volontaire, afin de laisser mûrir les décisions ; avant de discuter un projet de loi, on examine s'il faut le prendre en considération. La délibération précède la résolution, et comme la volonté

encore irrésolue n'est pas fixée avec certitude, le projet est toujours accompagné d'*hésitation*. Ce n'est pas une volonté irrévocable, mais une velléité susceptible de se modifier avant qu'elle s'achève. En présence d'un acte de quelque importance, on se consulte souvent : la loi le permet, l'équité le défend ; l'intérêt le conseille, la raison le repousse ; l'exemple l'autorise, l'honneur le proscrit. C'est alors qu'on dit qu'il y a deux volontés en nous : l'une qui cherche le bien du corps, l'autre qui tend au bien de l'esprit. Ces deux phénomènes qui s'excluent ne sont qu'une même faculté, sollicitée en sens contraires par des motifs différents.

La *résolution* ou la *décision* est le dernier terme de l'activité volontaire ; elle indique que la volonté est aussi ferme, aussi arrêtée qu'elle peut l'être par rapport à l'œuvre qu'elle a entreprise. Quand l'esprit a cessé de délibérer, il se décide, et la décision est immédiatement suivie de l'*exécution* ou du *fait*, à moins qu'elle ne rencontre des obstacles imprévus. L'action est la volition accomplie qui nous soumet au jugement de nos semblables, qui nous rend dignes d'estime ou de mépris. La volonté sort alors du for intérieur, où Dieu seul peut l'apprécier ; grâce à l'union de l'esprit et de la matière, elle s'incarne dans le monde extérieur, où plongent tous les regards, elle prend un corps, elle devient un fait, qui relève de l'opinion ou de la justice humaine. C'est sous ce rapport que la volonté est la *faculté d'agir* ou de faire, comme la pensée est la faculté de connaître, et le sentiment, la faculté d'aimer. La volonté engendre l'action ; la pensée, la connaissance ; le sentiment, l'affection.

L'*exécution*, en tant qu'elle dépend de nous, n'est que l'application de la résolution prise. La volonté ne se retire pas pour faire place au fait, elle assiste à son accomplisse-

ment et se détermine ou se fortifie de plus en plus pendant qu'il s'achève; si elle faiblit, l'exécution s'arrête. La volition qui manque de réalisation extérieure n'est pas *irrévocable* et ne peut, en conséquence, être imputée au même degré que le *fait accompli*. Une machination frauduleuse, un désir impur, un complot que rien ne trahit au dehors sont coupables sans doute devant le tribunal de la conscience, mais ne sont pas punissables comme des crimes perpétrés; il est toujours permis de penser qu'on reculerait au dernier moment devant la gravité de l'offense, surtout quand il n'existe aucun motif indépendant de la volonté, aucun cas de force majeure qui empêche l'accomplissement de l'acte. Si le pouvoir en décide parfois autrement, au sujet des entreprises secrètes contre l'État, ce n'est pas le strict droit qu'il invoque, mais la nécessité ou le salut de la société. La résolution s'applique aussi à elle-même: l'esprit se décide, après mûre délibération, à prendre une décision ou à y renoncer. Sa décision dernière est la plus importante: elle confirme ou réduit à néant les dispositions et les desseins antérieurs; si elle est favorable à l'exécution, elle implique la *préméditation*.

Il importe à la dignité de l'homme de savoir se décider en toutes circonstances. Quelles sont donc les *conditions* d'une ferme résolution? Elles résident dans les rapports de la volonté avec la pensée et le sentiment. La résolution correspond, dans l'ensemble des fonctions de l'âme, à la *détermination* de l'intelligence et à la *pénétration* du cœur: elle sera donc d'autant plus énergique, que l'objet sera mieux déterminé et le moi plus pénétré. Une décision dont l'objet est confus est molle ou lâche; quand l'esprit n'a pas ses apaisements, il ne sait que faire: tantôt il cède au premier mouvement, il s'emporte au risque de commettre une imprudence; tantôt il est ballotté sans trêve par des

influences contraires, et tombe dans l'indifférence. Quand l'objet n'est déterminé qu'à un point de vue exclusif, la décision se manifeste comme opiniâtreté, obstination ou excès de zèle. La détermination de l'objet, en vue d'une résolution à prendre, doit être complète: elle doit porter à la fois sur la valeur morale de l'action, sur l'opportunité et sur les moyens de l'exécuter, sur les obstacles qu'on peut prévoir, sur nos propres forces, sur les conséquences probables qu'elle entraînera soit pour autrui, soit pour nous. Il faut abandonner le moins possible au concours fortuit des événements qui se passent dans notre sphère d'activité.

Si l'on compare, sous ce rapport, les résolutions prises au nom de l'*intérêt*, sous l'empire de la crainte ou de l'espérance, à celles qui sont inspirées par le sentiment du *devoir*, on reconnaît que l'avantage appartient sans contestation aux dernières. Les décisions intéressées ne sont déterminées qu'à un seul point de vue, dans les rapports de l'objet avec le moi, et ces rapports mêmes ne sont pas concordants: l'action est avantageuse, mais trouble la conscience; elle promet des jouissances, mais au prix de l'honneur ou de la considération publique. L'utilité, dans le sens vulgaire de ce mot, est, après tout, une mauvaise conseillère qui nous ôte le premier des biens, la sécurité, le repos de l'âme; un esprit éclairé la dédaigne, et les utilitaires eux-mêmes avouent que l'intérêt bien entendu, c'est de faire son devoir. Les décisions, au contraire, qui s'appuient sur la considération de l'ordre moral sont sûres, promptes, inébranlables; dès que l'homme est formé à la vertu, il n'hésite plus, quand la voix de la conscience se fait entendre; il sait d'avance que l'action qui lui est commandée, fût-elle préjudiciable à ses intérêts personnels, ne lui laissera aucun regret et qu'elle répond aux convenances